

## **MAIRIE DE LE RETAIL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, le Maire, salle des Associations.

**Présents** : Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Arnaud POIRAUT

**Excusés/Pouvoirs** : Damien DAVIGNON pouvoir à Arnaud POIRAUT, Jean-Pascal GUIOT pouvoir à Carine BERNARD, Rémy NEAU pouvoir à Sébastien BERGUER

**Absent** : Charles BARRIBAUD

**Date de la convocation** : 7 décembre 2022

#### **Ordre du jour** :

- **Approbation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)**
- **Acquisition de matériels informatiques : convention constitutive d'un groupement de commandes**
- **Convention d'occupation du domaine public : relais Petite Enfance-mise à disposition des locaux**
- **Pose d'un compteur électrique tarif règlement à l'hébergement du Logis de la Forêt et son alimentation**
- **Devis de travaux : création d'un branchement d'eau potable chemin de la Garenne**
- **Devis menuiserie**
- **Décision modificative budgétaire n°6**
- **Tarifs 2023 des différentes structures communales**
- **Recrutement agent recenseur : recensement 2023**
- **Questions diverses**

Madame Véronique GILBERT a ouvert la séance à 18H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

#### **Approbation Procès-Verbal** :

Madame Véronique GILBERT demande si le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022 soulève des observations. Madame Carine BERNARD informe l'assemblée de la volonté de Monsieur Jean-Pascal GUIOT de s'abstenir lors du vote.

Madame le Maire prend note de cette information, elle propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté par les membres ainsi présents.

#### **• APPROBATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDECI)**

##### **Délibération : 053-14-12-2022**

L'article L.2225-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est placée sous l'autorité du Maire,

Considérant que le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie et qu'à ce titre il doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre,

La commune ayant participé au groupement de commandes initié par le Syndicat des Eaux de la Gâtine pour réaliser un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), confié au service prévention du SDIS79,

Vu la remise de l'étude en date du 17 octobre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le projet Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) ainsi proposé par le SDIS79

Madame le Maire informe avoir rencontré un pompier du SDIS pour faire un point sur les réserves incendies naturelles de la Vergne et de la Perrochère. Après visite sur site, celles-ci n'ont pas été validées (réserves non suffisantes en eau, dénivelé pas conforme...) A voir les priorités lors de l'établissement des dossiers relatifs aux travaux de création de réserves.

Voix : 10 « Pour »

• **ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

**Délibération : 054-14-12-2022**

Dans l'objectif d'obtenir de meilleurs tarifs pour l'achat de matériels informatiques, il est envisagé de constituer un groupement de commandes permettant de coordonner et d'optimiser la passation du marché public sur le premier trimestre 2023 afin de répondre aux besoins de plusieurs collectivités.

Ces collectivités sont : la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénéry, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, la Peyratte, le Retail, le Tallud, Lhoumois, Ménigoute, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérisson, Saint Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Oroux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vautebis, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay et Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine.

Considérant la nécessité de poursuivre l'effort de diminution des coûts de gestion, il convient de constituer un nouveau groupement de commandes pour l'acquisition de matériels informatiques.

Une convention de groupement de commandes fixe les modalités de fonctionnement et désigne la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine comme « coordonnateur du groupement », qui sera chargé de passer, signer et notifier l'accord cadre à bons de commande, étant entendue que chaque membre assumera financièrement les frais relatifs à l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels informatiques et d'y **ADHERER**
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier

Voix : 10 « Pour »

• **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : RELAIS PETITE ENFANCE – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX**

**Délibération : 055-14-12-2022**

La commune de le Retail met à disposition de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine le site du Logis de la Forêt à usage exclusif pour les activités organisées par le Relais Enfance Communautaire, dans le cadre de ses itinérances. La convention arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RENOUVELLE** la convention de mise à disposition du Logis de la Forêt pour les activités organisées par le Relais Enfance Communautaire
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention conclue pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les activités seront pratiquées uniquement pendant les créneaux horaires fixés par le calendrier des matinées d'éveil, chaque trimestre par la communauté et remis à la commune.

Cette mise à disposition est faite à titre gratuit.

Voix : 10 « Pour »

• **POSE D'UN COMPTEUR ELECTRIQUE TARIF REGLEMENTAIRE A L'HEBERGEMENT DU LOGIS DE LA FORET ET SON ALIMENTATION**

**Délibération : 056-14-12-2022**

La partie hébergement est actuellement en tarif jaune. Après avoir effectué la volumétrie des pièces et l'usage du lieu, il s'avère qu'un tarif réglementaire serait suffisant : coût des travaux par Gérédis

(prestataire énergie) 1 100.40€ HT soit 1 320.48€ TTC. Des devis ont été sollicités auprès de prestataires pour le raccordement au tarif réglementaire avec demande de consuel. Après étude de ces derniers et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** l'entreprise Aumand-Palluau de Secondigny pour un montant de 527.60€ HT soit 633.12€ TTC.

Le montant total des travaux pour la mise en place du compteur électrique, tarif réglementaire, s'élève à la somme de 1 953.60€ TTC.

Voix : 10 « Pour »

### **• DEVIS DE TRAVAUX : CREATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE CHEMIN DE LA GARENNE**

#### **Délibération : 057-14-12-2022**

Un seul compteur d'eau alimente le bâtiment de la salle des Associations et la mairie. Il est décidé de scinder les deux structures avec leur propre compteur. Le Syndicat des Eaux de la Gâtine, gestionnaire du réseau d'eau, a été sollicité pour effectuer les travaux. Le montant s'élève à la somme de 1 350€ HT soit 1 620€ TTC (ouverture tranchée, raccordement au réseau, pose de tuyaux et regard de branchement, remblaiement de la tranchée et remise en état). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** le devis du Syndicat des Eaux de Gâtine, habilité à effectuer ce genre de prestation.

Voix : 10 « Pour »

### **• DEVIS MENUISERIE**

#### **Délibération : 058-14-12-2022**

Des devis ont été demandés auprès d'artisans pour remplacer la baie vitrée au Logis de la Forêt (encadrement fortement dégradé par l'humidité). Après étude de ces derniers et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise Bluteau, d'Allonne, pour un montant de 4 243.50€ HT soit 4 476.89€ TTC (menuiserie Aluminium, porte 2 vantaux ouverture extérieure, double vitrage, serrure 3 points)

Cette dépense sera imputée en section fonctionnement, article 615221

Voix : 10 « Pour »

### **• DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°6**

#### **Délibération : 059-14-12-2022**

L'exercice comptable 2022, chapitre 65, laisse apparaître un déficit de -471.23€. En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter d'apporter au Budget Primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes comme suit :

chapitre	article	Désignation	Montants crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants crédits ouverts après DM
011	6531	indemnités	16 723€	+472€	17 195€
022	022	dépenses imprévues	4 220€	-472€	3 748€

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Voix : 10 « Pour »

### **• TARIFS 2023 DES DIFFERENTES STRUCTURES COMMUNALES**

#### **Délibération : 060-14-12-2022**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les tarifs 2023.

#### **♦ Salle du Logis de la Forêt**

Options	Tarif Commune	Tarif CCPG	Tarif hors CCPG
<b>Préau</b>			

Préau	43	53	64
Préau + office traiteur	64	75	90
<b>Salle 1 (salle avec le bar)</b>			
Salle 1	27	43	54
Salle + office traiteur	75	90	102
Chauffage	30	30	30
<b>L'ensemble du Logis (préau-salle1-grande salle-office traiteur-local matériel)</b>			
Repas	163	176	202
Vin d'honneur	126	138	163
Mariage	252	315	375
Concours de cartes - loto	gratuité	44	64
Associations	gratuité	44	64
Vaisselle	38	38	38
Vaisselle partielle	18	18	18
Chauffage	100€		
Ménage	100€		
Caution	1 200€		

Une demi-location est demandée pour une réservation sur deux jours et toute pièce de vaisselle cassée ou manquante est facturée 1€.

#### ♦ Hébergement du Logis de la Forêt

##### 1) Location salle des fêtes + Hébergement

variantes	16 couchages	7 couchages	5 couchages	4 couchages
Commune	216	94	77	64
CCPG	248	110	87	72
Hors Commune	280	128	104	84
options	16 couchages	7 couchages	5 couchages	4 couchages
Forfait ménage	100	70	60	55
Forfait chauffage	80	65	60	55
Taxe de séjour	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre			
Caution	1 000€			

Les personnes mineures (moins de 18 ans) sont exonérées de la taxe (article R233-46 et R233-47 du Code Général des Collectivités Territoriales).

##### 2) Hébergement seul : Les tarifs sont définis en nuitée

Variantes	Nuitée
Commune	16€
CC Parthenay-Gâtine	18€
Hors Commune	21€
Enfants	Gratuit jusqu'à 3 ans

A partir de 4 nuitées, il sera appliqué une remise de 10%, pour l'occupation de l'hébergement.

Les chiens seront autorisés sauf les animaux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie.

#### ♦ Salle d'activités

Variantes	Tarif commune	CCPG	Hors CCPG
Repas	112	124	134
Associations	gratuit	22	42
Forfait ménage	50	80	80
Forfait chauffage	50	80	80
Caution	500		

Toute association se doit de rendre la salle propre. Gratuité ne veut pas dire exempter de faire le ménage.

#### ◆ **Salle des Associations**

Options	Tarif Commune	CCPG	Hors CCPG
Repas de famille	51	66	98
Associations	gratuit	51	52
Chauffage	40€		
Caution	150€		

Salle mise à disposition à titre gracieux pour les jeunes âgés de moins de 18 ans résidant dans la commune.

#### ◆ **Prêt matériel communal**

matériel	tarif
Tables	1.00€ l'unité
Chaises	0.50€ l'unité
Remorque (dépôt)	22.00€
Tracteur/remorque	25€/h
Tracteur/chargeur	25€/h
Tracteur/broyeur	30€/h

#### ◆ **Cimetière**

concession	34€ le m <sup>2</sup> (surface minimum 2m <sup>2</sup> )
Cave-urne	34€ le m <sup>2</sup> (surface 1mètre sur 1)

Les agents, hors commune, qui travaillent sur la collectivité, bénéficieront du tarif « commune » lors d'utilisation.

Voix : 9 « Pour » 1 « Contre »

#### • **RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR : RECENSEMENT 2023**

##### **Délibération : 061-14-12-2022**

Après en avoir délibéré, Madame Line Proteau est nommée agent recenseur pour le recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Le recensement se fera principalement par internet, pour ceux qui ont des difficultés de connexion ou qui n'ont pas internet, le support papier leur sera remis.

Voix : 10 « Pour »

#### • **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Associations communales :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que toutes associations communales bénéficient de la gratuité des salles mises à disposition, ainsi que du chauffage. Au vu des coûts de l'énergie et des interventions des agents, il sera demandé à chaque association de rendre les salles propres après utilisation (sol nettoyé, mobilier préalablement nettoyé et rangé). Un courrier va être adressé à chaque président d'association.

##### **Vœux du Maire :**

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 21 janvier 2023, 16h au Logis de la Forêt : achat des galettes des rois et frangipane au Super U, boisson gérée par Damien et Arnaud.

##### **Plan de change bébé :**

Madame le Maire relate à l'assemblée avoir été interpellée par une maman sur l'absence de plan de linge pour enfant au Logis de la Forêt et salle d'activités. A voir où se procurer ce matériel et le prix. A revoir lors du prochain conseil.

##### **Visite Maison Madeleine au Logis de la Forêt :**

Madame le Maire propose de programmer une visite des salles de la maison de Madeleine pour y aménager l'une des pièces pour recevoir associations, réunions et pièce de réception pour petit groupe avec un espace cuisine.

**Croix au cimetière :**

Madame Henriette Beudet fait remarquer à l'assemblée que la Croix au centre du cimetière se desselle. Transmission à l'adjoint technique pour intervention. Cette dernière informe que le dossier pour la réparation des cloches est en cours et que l'association paroissiale St Jacques veut rencontrer Madame le Maire.

**Prochaine réunion de conseil : jeudi 26 janvier 2023, 20h30 salle des Associations**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame Véronique GILBERT lève la séance à vingt heures.

**Le Président**

Véronique GILBERT

**le Secrétaire**

Sébastien BERGUER

**Les Membres**

Charles BARRIBAUD  
**Absent**

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON  
**Excusé/Pouvoir**

Jean-Pascal GUIOT  
**Excusé/Pouvoir**

Rémy NEAU  
**Excusé/Pouvoir**

Arnaud POIRAUT